

Adoption : Comité directeur

du 24 avril 2017

Entrée en vigueur : saison

2018-2019

Validité : Permanente

#### 1. GENERALITE

#### **1.1. OBJET**

Le championnat Interclub Jeunes de la Manche se déroule sous forme d'équipes de clubs dans les 5 catégories séparées : **Minibad, poussins, benjamins, minimes, cadets**. Chaque équipe est constituée d'au moins 2 garçons et 1 fille de la même catégorie. Un club (ou entente de clubs) peut inscrire une ou plusieurs équipes, dans une ou plusieurs catégories.

#### 1.2. CRITERES DE PARTICIPATION

Tout joueur peut s'inscrire soit dans sa catégorie soit dans la catégorie supérieure. Si un joueur souhaite jouer deux catégories supérieures à la sienne, sa demande devra être validée par la Commission Jeunes et l'Equipe Technique Départementale.

## 1.3. TÊTES DE SERIES

Dans chaque catégorie, le total des classements des joueurs d'une équipe permettra de déterminer l'ordre des Têtes de Séries.

N1	12	D7	6
N2	11	D8	5
N3	10	D9	4
R4	9	P10	3
R5	8	P11	2
R6	7	P12	1

#### 1.4. ENTENTES ENTRE CLUBS

Dans un souci d'équité sportive, toute entente de clubs devra être validée par la Commission Jeunes du Comité. Toutefois, cette entente ne pourra pas être retenue pour la phase régionale.

#### 2. MODALITES D'ORGANISATION

## 2.1. ORGANISATION

Pour toutes les catégories, la compétition se déroulera sur une seule journée. En fonction du nombre d'équipes engagées dans une catégorie, la compétition pourra se dérouler en élimination directe ou sous forme de poules puis de tableau éliminatoire. Le Comité Départemental se réserve le fait de faire jouer ou non des matchs de classement si l'échéancier le permet.



Adoption : Comité directeur

du 24 avril 2017

Entrée en vigueur : saison

2018-2019

Validité : Permanente

### 2.2. ORGANISATION DES TABLEAUX

Les têtes de série (TDS 1 à 4 si nécessaire) seront déterminées par le total des classements des joueurs

#### 2.3. QUALIFICATIONS AUX INTERCLUBS REGIONAUX

Dans chaque catégorie, la meilleure équipe départementale formée de joueurs d'un même club sera qualifiée pour la phase régionale. En cas de forfait de cette équipe, l'équipe suivante sera retenue à partir des mêmes critères.

#### 3. INSCRIPTIONS

La composition des équipes devra être transmise au plus tard 1 semaine avant la date de la compétition à l'attention contact@badminton50.fr.

Le montant des inscriptions des équipes est fixé par le comité directeur du Comité départemental. Il est indiqué dans la grille de tarifs. Cette grille est diffusée aux clubs à chaque début de saisons.

Le montant des inscriptions sera facturé aux clubs après les inscriptions. En cas de forfait, l'inscription sera due, si le tirage au sort est effectué.

## 4. DEROULEMENT DES RENCONTRES

## **4.1. COMPOSITION DES MATCHES**

Chaque rencontre se dispute en 4 matchs :

- 1 Simple homme
- 1Simple dame
- 1 Double Mixte
- 1 Double Homme

Un joueur ne peut pas jouer plus de 2 matches par rencontre.

## **4.2. REGLES DE JEUX**

Les matchs se joueront selon le règlement FFBA soit :

- SH en 2 sets gagnants de 21 points
- SD en 2 sets gagnants de 21 points
- DH en 2 sets gagnants de 21 points
- DMx en 2 sets gagnants de 21 points

Pour les joueurs de Minibad, les matchs se joueront eu un seul set de 21 points.



Adoption : Comité directeur

du 24 avril 2017

Entrée en vigueur : saison

2018-2019

Validité : Permanente

### 4.3. VOLANTS

Volants plastiques prioritaires pour toutes les catégories, volants plumes après accord des joueurs(euses) priorité aux joueurs NC. Les volants sont fournis par chaque équipe de club de façon équitable.

#### 4.4. ORDRE DES RENCONTRES

Pour éviter que toute rencontre dure, elles se joueront dans 2 ordres possibles :

- Soit SD + DH puis DMx + SH,
- Soit DMx + SH puis SD + DH

#### 5. MODALITES DE LA JOURNEE

#### 5.1. DATE ET LIEU

Les rencontres se déroulent en fonction du calendrier des compétitions du Comité Départemental de la Manche, dans le gymnase indiqué par le Comité, sauf modification prévue au calendrier, sauf décision du comité directeur.

#### 5.2. HEURES

Les rencontres devront impérativement être jouées entre 9 heures et 18 heures.

Les rencontres doivent débuter 30 mn après l'heure de convocation.

Il est toléré un retard de 15 mn pour le début de la compétition.

#### **5.3. FEUILLES DE RENCONTRES**

Les capitaines doivent fournir la feuille de présence des joueurs(euses) titulaires et remplaçants de leur équipe, dès leur arrivée dans la salle.

Les feuilles de rencontres seront fournies par le club qui reçoit et remplies par les 2 capitaines concernés.

#### **5.4. ORDRE DES MATCHS**

Les matchs se dérouleront dans l'ordre qui aura trouvé un accord entre les 2 capitaines suivant les 2 possibilités précisés à **l'art 4.4.** 

## 5.5. REMPLACEMENT

Un joueur se blessant dans son premier match peut être remplacé pour son second match.



Adoption : Comité directeur

du 24 avril 2017

Entrée en vigueur : saison

2018-2019

Validité : Permanente

## 6. DECLARATION DES RESULTATS

Chaque capitaine remplit sa ou ses feuilles de rencontres soit par ordinateur (fichier EXCEL fourni) ou sur feuille imprimée vierge (BADNET ou EXCEL). NOMS en majuscules, prénoms et scores écrits lisiblement.

#### 7. MODALITES DES RENCONTRES

Pour chaque rencontre, il sera appliqué le barème suivant si les catégories jouent en Poules :

- Pour les matchs Gagnés : 1 point Perdus : 0 point Forfait : -1 point
- Pour tout match forfait, le score sera de 21/0-21/0 soit 2 sets à 0, à indiquer sur la feuille de match
- Pour la rencontre, Gagnée: 5 pts Egalité: 3 pts Perdue: 1 pt Forfait: 0 pt

#### 8. CLASSEMENT DES EQUIPES

Le classement des équipes se fait dans l'ordre des points acquis

## 8.1. EN CAS D'EGALITES ENTRE 3 EQUIPES OU PLUS

- Meilleure différence des matchs (matchs gagnés moins matchs perdus)
- 2- Meilleure différence des sets (sets gagnés moins sets perdus)
- 3- Meilleure différence des points (points gagnés moins points perdus).
- 4- Equipe la plus jeune (addition de 2 garçons les mieux classés et d'une fille la mieux classée)

## 8.2. EN CAS D'EGALITES ENTRE 2 EQUIPES

C'est le résultat du match qui les aura opposées qui sera pris en compte. Si l'égalité persiste :

- 1- Meilleure différence des matchs (matchs gagnés moins matchs perdus)
- 2- Meilleure différence des sets (sets gagnés moins sets perdus)
- 3- Meilleure différence des points (points gagnés moins points perdus)
- 4- Equipe vainqueur du match de Mixte

Pour les Benjamins, Minimes et Cadets, le classement sera fait automatiquement par les matchs de classement.

Si ces catégories jouent en poules, le classement se fera selon le même barème que celui des Poussins et des Minibad.

## 9. MODALITES D'INSCRIPTIONS 9.1. JOURNEE D'INTERCLUBS

Un joueur(euse) ne pourra jouer qu'une seule journée de championnat interclub jeune dans le même week-end (du vendredi soir au dimanche soir). Les calendriers officiels de la ligue et du comité faisant foi.

Toute autre dérogation devra être demandée à la commission jeunes.



Adoption : Comité directeur

du 24 avril 2017

Entrée en vigueur : saison

2018-2019

Validité : Permanente

#### 9.2. TITULARISATION DES JOUEURS

Dans le cas de 2 équipes du même club dans une poule leur rencontre sera la première mais les joueurs et joueuses seront figés dans leur équipe respective ; aucun changement ne sera accepté entre les équipes pour les joueurs titulaires.

#### 10. SANCTIONS

#### 10.1. LICENCIATION

Les joueurs (ses) devront être en règle avec leur licence pour prendre part à une rencontre ; tout **(e)** joueur(se) non licencié **(e)** fera perdre la rencontre à son équipe par **4 à 0**. De plus le club du joueur en infraction se verra sanctionné d'une amende par match disputé par le joueur concerné.

#### 10.2. INDRACTIONS

Toute infraction au règlement du Comité Départemental entraînera des sanctions.

Tout problème sera d'abord étudié par la commission jeunes puis éventuellement transmise au comité directeur. En dernier recours à la commission litige de la Ligue de Normandie, si besoin en était.

#### 10.3. RECLAMATIONS

Les réclamations et réserves doivent être inscrites au bas de la feuille de rencontre. Dans le cas ou des réserves seraient inscrites sur la feuille de match la commission compétition informera les 2 parties de sa décision.

#### 10.4. AMANDES

Le montant des amandes pour les différentes infractions est indiqué par la grille de tarifs du Comité.

### 10.5. APPLICATION

L'inscription par un club d'un ou plusieurs joueurs au championnat implique l'acceptation du présent règlement.

Tout club inscrivant des joueurs au championnat devra porter à leur connaissance le présent règlement.

Le présent règlement sera diffusé auprès de tous les clubs affiliés au Comité Départemental de la Manche et à jour de leurs cotisations.

#### 10.6. DATE D'APPLICATION

Le présent règlement est applicable :

- Dès son adoption par le Comité Directeur du Comité Départemental de la Manche;
- Dès l'adoption de sa mise à jour par le Comité Directeur du Comité Départemental de la Manche.